

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

LINGREVILLE

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Les poubelles doivent être sorties la veille du jour de collecte à partir de 19h00

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

ANNOVILLE

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Les poubelles doivent être sorties la veille du jour de collecte à partir de 19h00

CAMPAGNE 2023
BILAN DEPARTEMENTAL PROVISOIRE AU 12/12/2023

*A l'attention du Conseil départemental de la Manche.
A l'attention des membres du Comité de pilotage départemental « Frelons asiatiques ».
A l'attention des élus et collectivités de la Manche.
A l'attention du réseau de référents locaux « frelons asiatiques », formés par la FDGDON.
A l'attention des entreprises de désinsectisation éligibles à la lutte collective.*

ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA LUTTE COLLECTIVE

Les Communes ou leur intercommunalité ont été appelées à conventionner avec la FDGDON de la Manche, permettant de réaliser les opérations prévues par le programme départemental (surveillance, prévention, lutte collective), en complément des aides allouées par le Département de la Manche.



Etat des engagements par Commune (conventionnement en direct ou via leur intercommunalité) :

Bilan des engagements	2023	Nouveaux 2023
Communes engagées	433	+ 2 communes
Soit taux d'engagement	97%	

Soit **97% des collectivités engagées** dans la lutte collective départementale en 2023. Des conventions triennales sont signées, et dans ce cas le choix de l'opérateur reste annuel, car la liste des désinsectiseurs est actualisée tous les ans.

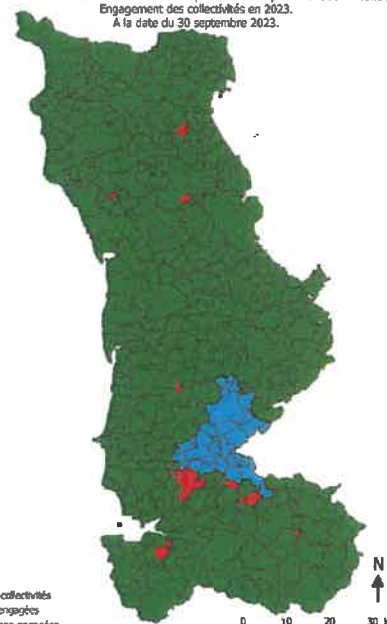
Une règle d'or pour l'efficacité de la lutte :

- Financer la lutte pour la destruction de tous les nids localisés, quel que soit l'endroit (public ou privé).
- Détruire les nids conformément au cahier des charges (question d'efficacité de l'intervention pour éviter une destruction « sauvage » inefficace et pouvant remettre en cause la sécurité des personnes).
- Déclarer les nids dès qu'ils sont trouvés.

La FDGDON remercie les Communes et les Intercommunalités engagées dans la lutte collective contre les frelons asiatiques.



Lutte collective contre les frelons asiatiques dans le département de la Manche.
Engagement des collectivités en 2023.
A la date du 30 septembre 2023.



Légende :
Engagement des collectivités
■ Communes engagées
■ Communes non-engagées
■ EPCI engagée

FDGDON de la Manche, Septembre 2023, Q23

ETAT DES NUISANCES APICOLES, ECONOMIQUES ET SANITAIRES



Sur le volet apicole et de biodiversité : Les attaques sur les abeilles (ruchers) et la biodiversité, s'intensifient à partir de l'été. Un nid consomme plus de 11kg d'insectes par saison (étude MNHN).



Sur le volet humain, il faut se montrer particulièrement vigilant face à un nid de frelons asiatiques. Au 31 octobre 2023, **356 personnes** sont déclarées attaquées et piquées. Le taux d'attaques est supérieur en 2023 par rapport à 2022. Près de 50% des nids sont situés à moins de 3m de hauteur.

Prévenir l'attaque :

- Ne pas s'approcher d'un nid de frelon asiatique d'aucune manière sans équipement spécifique adapté au risque frelon asiatique (combinaison étanche et spécifique au risque « frelon asiatique »).
- Ne pas entrer dans un local inoccupé depuis des mois ou inaccessible si vous soupçonnez qu'un nid de frelons s'y trouve (y compris pour faire une photo du nid).
- Dès la localisation du nid de frelons asiatiques, procéder à la déclaration en mairie pour déclencher l'intervention d'un professionnel. Ne pas s'approcher du nid, en attendant la destruction.

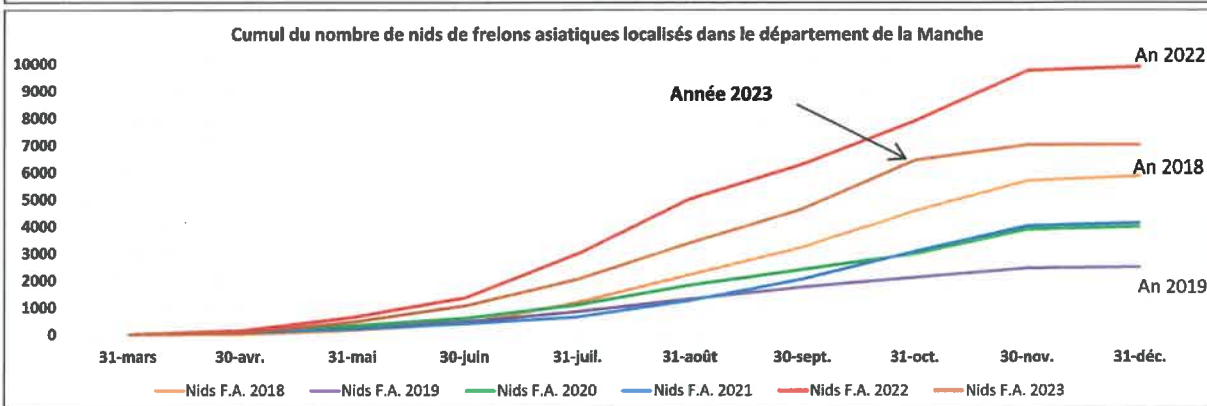
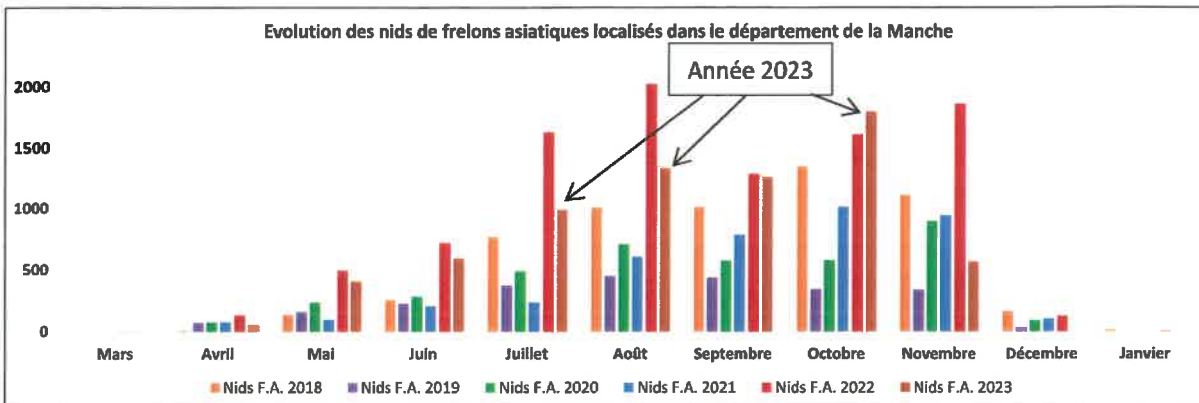
En cas d'attaque :

Consulter le 15 ou le 18 (médecin régulateur, SDIS) ou **son médecin traitant** en l'absence de réaction grave. **Créer un choc thermique par le chaud sur la piqûre**, aussitôt après l'attaque, permettant de détruire en partie le venin (source sans flamme, par exemple : mégot, sèche-cheveux, eau chaude...).

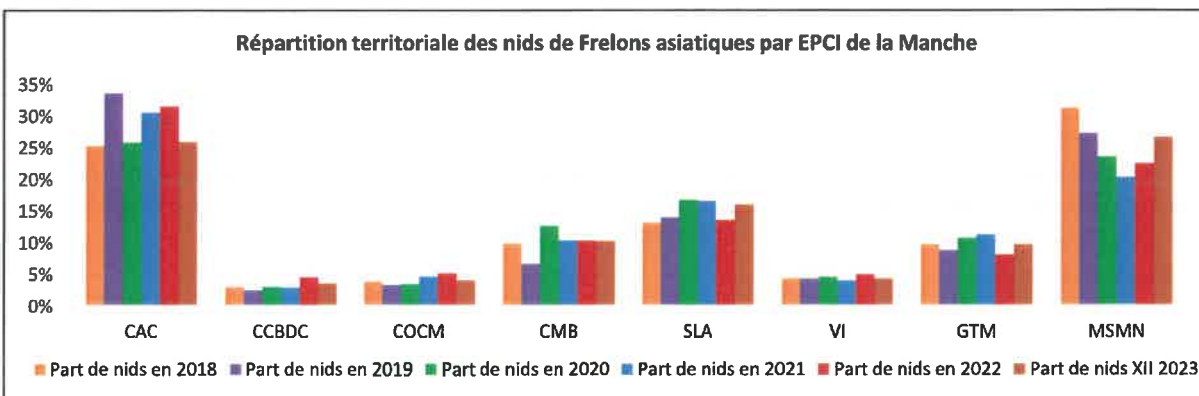
ETAT DES SIGNALEMENTS ET DES DESTRUCTIONS DE NIDS

Les signalements de nids sont progressifs au cours de la saison. Les administrés ont pour consigne de signaler les nids en mairie. Ces dernières reportent ce signalement sur la plateforme de signalement et de gestion des nids créé à l'initiative de la FDGDON de la Manche : www.frelonasiatique50.fr

Etat des signalements reçus et nids de frelons asiatiques identifiés au 30 septembre :	Total
Nombre de signalements (tous signalements confondus à la FDGDON)	8.264
Nombre de nids de frelons asiatiques localisés (actifs et non actifs)	7.035
<i>Nombre de nids de frelons asiatiques détruits ou en cours de destruction</i>	<i>6.701</i>
<i>Nombre de nids de frelons asiatiques détruits la lutte collective uniquement</i>	<i>6.560</i>



La baisse de l'ordre de 30% constatée en 2023 par rapport à 2022 : baisse nettement ressentie en juillet et août puis novembre, malgré octobre le plus chargé depuis le début des luttes collectives. Le Sud-Manche et Saint-Lois sont particulièrement favorables cette année, avec une régression au Nord.



La FDGDON s'efforce, avec la participation des collectivités et la collaboration des entreprises de désinsectisation, que nous remercions pour leur implication, de pouvoir donner suite à chaque signalement de nid de frelons asiatiques, et de procéder aux interventions dans les meilleures conditions.

Rendez-vous sur www.frelonasiatique50.fr ou sur www.fdgdon50.com, page « frelon asiatique ».



Coutances, le 1^{er} décembre 2023

Le Vice-Président en charge des déchets

A

Mesdames, Messieurs les Maires,

Tourneville s/mer

Direction des déchets

dechets@communaute-coutances.fr

Objet : Collecte porte à porte des emballages et papiers

Mesdames, Messieurs,

Suite à la mise en place des extensions des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, le volume des déchets collectés a conduit Coutances mer et bocage à envisager de nouvelles modalités de collecte.

Ainsi, le déploiement de la collecte en porte à porte de ce flux de déchets se fera de manière progressive, et sera effectif sur l'ensemble du territoire au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

Aujourd'hui, les usagers de votre commune sont collectés par un opérateur privé pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères, et en apport volontaire pour les emballages et papiers.

Cependant, au regard des marchés publics confiés à cette société, plusieurs contraintes techniques et juridiques ne permettent pas le changement de la modalité de collecte des déchets sur votre commune sans engendrer une prise de responsabilité juridique importante pour Coutances mer et bocage.

Par conséquent, je vous informe que votre commune sera collectée en porte à porte pour les emballages et papiers (collecte sélective) à partir de janvier 2025.

L'année 2024 sera ainsi consacrée à l'organisation et la communication relatives à cette réorganisation. Ce délai supplémentaire nous permettra aussi de vous y associer.

Des éléments complémentaires vous seront présentés lors de la conférence des maires du mardi 19 décembre 2023, à laquelle nous vous invitons à participer.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président en charge des déchets,
Hubert GUILLOTTE

COUTANCES MER ET BOCAGE

Hôtel de Ville – BP 723 – 50207 COUTANCES Cedex – Tél. 02 33 76 55 55 – Fax 02 33 76 55 76

Courriel : contact@communaute-coutances.fr



A compter du 1^{er} janvier 2024 les collectivités compétentes pour la collecte des déchets ont l'obligation d'organiser le tri à la source des biodéchets.

Les biodéchets sont de 2 types :

- Déchets verts : tontes, feuilles, tailles, ...
- Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas, produits périmés non consommés

Les déchets alimentaires représentent environ 1/3 de la poubelle d'ordures ménagères. Pour Coutances mer et bocage cela représentait ,en 2022, 2 666 tonnes.

Ces déchets sont facilement valorisables, et les traiter permet, en outre, de limiter les quantités de déchets enfouis et ainsi, de prolonger la durée d'exploitation des centres d'enfouissement.

Cependant, il n'existe pas actuellement, sur le territoire de Coutances mer et bocage ou à proximité, de site de traitement ou de valorisation pour ces déchets.

Pour les déchets végétaux, qu'ils soient de jardinage ou alimentaires, nous favorisons le compostage individuel. En effet, depuis quelques années, Coutances mer et bocage, et avant elle les syndicats de la Perrelle et du Point Fort, propose la mise à disposition de composteurs individuels, contre participation.

En 2024, dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, une nouvelle campagne de distribution sera organisée.

Pour les personnes ne pouvant, ou ne souhaitant pas, composter à domicile, la mise en place de solutions de compostage collectif sera étudiée en partenariat avec les communes volontaires.

Vidéo ADEME sur le compostage :

<https://www.youtube.com/watch?v=kPTS8ZUVG98>



SDeau50
Votre service public de l'eau potable



- LE SDEAU50 EN 2023 : LE POINT -

Alors que l'année 2023 se termine, le SDeau50 vous propose un tour d'horizon sur ses différentes actions et évolutions au cours de ces derniers mois.

• La ressource en eau en 2023 : une recharge des nappes efficace depuis août

Suite à la sécheresse de l'été 2022 et à un hiver sec, la ressource en eau dans la Manche a bénéficié d'un été 2023 pluvieux : **depuis le mois d'août, les précipitations ont permis une recharge des nappes souterraines efficace.** Néanmoins, le SDeau50 aborde 2024 avec prudence, le retour d'une sécheresse estivale n'étant pas à exclure.

• La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable : fin des projets Centre-Sud, objectif Centre-Nord.

Au niveau des interconnexions, le SDeau50 a participé, en avril, au lancement du **chantier des réservoirs de Saint-Nicolas**, un projet mené par le SMPGA auquel le SDeau50 participe dans le cadre de l'interconnexion Centre-Sud Manche. Suite à cela, le SDeau50 a organisé, le 28 juin à Cérences, en présence des élus locaux, des partenaires et du directeur de la préfecture, **une opération de simulation d'un incident et de mise en fonctionnement des équipements.** **Jacky BOUVET, président du SDeau50, et Vincent RAILLIET, Président du SMPGA, ont signé, le 8 novembre, 3 conventions visant à coordonner les missions de chacun dans la gestion et le recours aux infrastructures interconnectées.**

La prochaine interconnexion se fera entre le Centre et le Nord de la Manche, via Carentan et Port-bail, en partenariat avec la CAC et l'Isthme.

• La tempête Ciaran.

L'ensemble des équipes du SDeau50 et ses délégataires ont oeuvré collectivement pour limiter l'impact de cette tempête.

• Une campagne de sensibilisation aux économies d'eau.

Dans le but de préserver la ressource, **le SDeau50 a entamé une campagne de communication auprès des abonnés, des scolaires et des touristes pour l'incitation aux économies d'eau** : notes associées à la facturation, affiches, flyers, adhésifs, articles de presse et reportages TV ont été les vecteurs de cette campagne. Le Syndicat réfléchi à la façon de reconduire cette campagne en 2024.

• La nouvelle organisation.

Conformément aux objectifs organisationnels votés fin 2022, le SDeau50 a entamé **la suppression des CLEP et la création des 5 commissions distribution et des 3 commissions production.**

> Plus d'infos sur www.sdeau50.fr

